
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014

À une séance extraordinaire tenue le 24 février 2014, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire (absent)
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 55 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 17 février 2014
3. Approbation du procès-verbal du 17 février 2014
4. Direction générale – Désignation d'un représentant à la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération
5. Direction générale – Addendum à une offre de vente pour extension de délai et ajustement des modalités
6. Dossiers de la Direction générale
7. Dossiers des Communications
8. Dossiers de la Trésorerie
9. Dossiers du Greffe
10. Dossiers des Ressources humaines – Dossier de CSST
11. Dossiers du Développement économique
12. Dossiers de la Culture
13. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
14. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
15. Dossiers des Travaux publics
16. Dossiers de l'Urbanisme
17. Adoption du premier projet de Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2014-392 au montant de 6 318 382 \$ décrétant des dépenses en immobilisations
18. Adoption d'un premier projet de Règlement - à déterminer
19. Adoption d'un second projet de Règlement - à déterminer
20. Adoption finale d'un Règlement – à déterminer
21. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
22. Période d'intervention des membres du Conseil
23. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7238, point numéro 1, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2014 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés.

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2014

POINT NUMÉRO 2, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 février 2014

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2014.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7239, point numéro 3, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 février 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7240, point numéro 4, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la résolution no RVSAD-2014-7223 est remplacée par la présente;

CONSIDÉRANT que la Ville est enjointe par l'agglomération de désigner un représentant élu de la Ville, soit M. Guy Marcotte, conseiller du district no 5, qui siègera au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QU'un sommaire doit être entériné par le conseil d'agglomération le 4 mars prochain, qu'il importe de connaître rapidement pour l'agglomération le nom de la personne désignée et qu'il faut lui adjoindre des ressources techniques comme soutien.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Guy Marcotte, conseiller, à titre de représentant de la Ville au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement;

De désigner MM. Pierre Boulanger ou Etienne Pelletier à titre de soutien technique à M. Guy Marcotte, conseiller, afin que se poursuivent promptement les travaux de la commission;

La présente annule et remplace toute résolution qui lui est incompatible.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5. DIRECTION GÉNÉRALE – ADDENDUM À UNE OFFRE DE VENTE POUR EXTENSION DE DÉLAI ET AJUSTEMENT DES MODALITÉS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7241, point numéro 5, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE : rencontre avec les promoteurs le jeudi 20 février 2014 et addendum réalisé le lundi 24 février 2014 et présenté au comité plénier

CONSIDÉRANT QU'une offre de vente a été convenue avec un intervenant mais que les délais ayant trait à la mise en œuvre de ses conditions et modalités s'avèrent trop

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014 (suite)

courts pour certains aspects, notamment certaines études, analyses, l'obtention de certaines approbations et d'autres;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'addendum et d'ajustement de l'offre de vente a été présenté par la direction de la ville aux élus municipaux à la suite d'une rencontre avec les promettants acquéreurs le 20 décembre dernier en fin de journée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les modalités proposées par la direction générale dans un document présenté aux élus municipaux et ayant trait à une offre de vente relative à l'acquisition de l'aréna Acti-Vital;

D'autoriser le directeur général et greffier à signer l'addendum et les ajustements précités.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7242, point numéro 6, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7243, point numéro 7, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7244, point numéro 8, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7245, point numéro 9, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES – DOSSIER DE CSST

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7246, point numéro 10, séance extraordinaire du 24 février 2014

(REPORTÉ)



11. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7247, point numéro 11, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7248, point numéro 12, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7249, point numéro 13, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



14. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7250, point numéro 14, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



15. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7251, point numéro 15, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



16. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7252, point numéro 16, séance extraordinaire du 24 février 2014

(AUCUN DOSSIER)



17. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO REGVSAD-2014-392 AU MONTANT DE 6 318 382 \$ DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7253, point numéro 17, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2014-392

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2014-392 au montant de 6 318 382 \$ décrétant des dépenses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7254, point numéro 18, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



19. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7255, point numéro 19, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



20. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7256, point numéro 20, séance extraordinaire du 24 février 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 21, séance extraordinaire du 24 février 2014



22. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 22, séance extraordinaire du 24 février 2014



23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7257, point numéro 23, séance extraordinaire du 24 février 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 24^e jour du mois de février 2014 à 20 h 43 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier